
COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU DE DECLARATION DE SEANCE

Le bordereau de déclaration de séance, pièce comptable de référence commune à l'école participante au dispositif « *École et cinéma* », à Média-Tarn et à l'exploitant de salle qui accueille votre classe, est un document fondamental.

En effet, il permet à Média-Tarn de connaître les effectifs réels des élèves ayant participé, pour chaque film programmé, à l'opération, en vue de :

- transmettre à ses tutelles et à l'association *L'Archipel des Lucioles*, coordinatrice nationale du dispositif, la fréquentation scolaire par film programmé.
- clore la convention liant Média-Tarn aux collectivités locales / ou instances délégataires, au titre de la Contribution financière municipale annuelle (CFMA), par la réalisation, en fin d'année scolaire, d'un état récapitulatif des effectifs.

Les effectifs réels constituent par ailleurs une base de référence, pour la facturation par l'exploitant de salle :

- de la somme due par l'école : en général, montant fixé à 1,80 € par élève et par séance
- de la somme due au titre de la quote-part billetterie : en général 1 € par élève et par séance, pris en charge par votre mairie ou la structure délégataire.

Ainsi, merci de noter que le bordereau de déclaration de séance fait foi lors de l'élaboration de ces différents documents, l'enseignant responsable des élèves lors de la séance engageant sa signature eu égard aux différents éléments renseignés.

Nous vous remercions donc de le renseigner avec soin, en veillant notamment à :

- noter les effectifs présents le jour-même de la séance
- renseigner un bordereau de déclaration de séance en précisant, sur celui-ci, la date de la séance, le titre du film et les effectifs concernés par cycle
- reproduire le bordereau de déclaration de séance en 3 exemplaires : chaque exemplaire sera co-signé, le jour de la séance, par l'enseignant responsable des élèves et l'exploitant de salle, puis remis respectivement :
 - en mains propres, le jour de la séance, à l'exploitant de salle accueillant votre classe
 - à Média-Tarn (par voie postale ou électronique), après la séance
 - à la Direction de l'école

Lucile DECAMPS
Coordinatrice départementale
Éducation nationale « *École et cinéma* »,

Myriam Botto
Coordinatrice départementale
Cinéma « *École et cinéma* »,